

1. Présentation de la Commission Badinter	155
2. Les avis sur la nature des règles des Conventions	160
III. Les règles des Conventions qui ont indéniablement une valeur coutumière	164
1. Les règles coutumières internationales en matière de succession aux traités	165
a) La règle coutumière du respect des traités de frontières	165
b) La règle coutumière du respect des traités objectifs	167
c) La règle coutumière de l'effet relatif des traités de dévolution	169
d) La règle coutumière de l'absence d'effet d'un règlement unilatéral par l'Etat successeur	169
e) La règle coutumière de la variabilité des limites territoriales d'application des traités	169
f) La règle coutumière de l'extinction des traités « politiques » ou « personnels »	169
2. Les règles coutumières internationales en matière de succession aux biens et dettes	170
a) La règle coutumière de transmission des immeubles situés sur le territoire et des biens meubles liés au territoire	170
b) La règle coutumière de ventilation équitable de la dette publique nationale et des biens situés en dehors du territoire	171
c) La règle coutumière du transfert des dettes localisées	172
d) La règle coutumière de non succession aux dettes odieuses	172
IV. L'affirmation de l'existence de règles coutumières dans les domaines non couverts par les Conventions	173
1. La règle coutumière de non-succession en matière de responsabilité	174
2. La règle coutumière de non-succession à la qualité de membre des organisations internationales	174
V. La délicate articulation entre le droit conventionnel et le droit coutumier	174
Par. 2. Illustrations jurisprudentielles des controverses doctrinales	176
I. L'affaire relative à l' <i>Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Yougoslavie) (Serbie et Monténégro)</i>	176
1. Les positions contradictoires des parties sur la valeur coutumière de l'article 34 de la Convention de 1978	177
2. La décision de la Cour sur les exceptions préliminaires du 11 juillet 1996	180
3. Les opinions des juges	183
a) L'opinion individuelle du juge Shahabuddeen	183
b) L'opinion individuelle du juge Weeramantry	185
c) L'opinion individuelle du juge Parra-Aranguren	188
d) L'opinion dissidente du juge Kreća	188
II. L'affaire relative au <i>Projet Gabčíkovo-Nagymaros (Hongrie/Slovaquie)</i>	190
1. Les positions opposées des deux parties	191
2. La décision de la Cour	194

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

1996

Tome 262 de la collection



2000

MARTINUS NIJHOFF PUBLISHERS
The Hague/Boston/London

Chapitre IV. L'histoire	197
Section 1. L'unification de l'Allemagne	200
Par. 1. Un bref rappel historique	202
Par. 2. Les événements de 1989-1990	204
Par. 3. Le choix du processus d'unification	205
Par. 4. Les étapes juridiques de l'unification	209
I. La première étape: le Traité économique du 18 mai 1990	209
II. La deuxième étape: le Traité d'unification du 31 août 1990	210
III. La troisième étape: le Traité Deux plus Quatre du 12 septembre 1990	211
Section 2. Le cas de l'ex-URSS	212
Par. 1. Le processus politique d'éclatement de l'URSS	212
Par. 2. Les étapes juridiques de la disparition de l'URSS	216
I. L'Accord de Minsk, 8 décembre 1991	216
II. La Déclaration d'Achkhabad, 13 décembre 1991	217
III. Les Accords d'Alma-Ata, 21 décembre 1991	218
IV. L'accord provisoire du Conseil des chefs d'Etat et du Conseil des chefs de gouvernement de la Communauté des Etats indépendants (CEI), 30 décembre 1991	219
V. Quelle est la date exacte de la disparition de l'URSS ?	220
Section 3. La dramatique dissolution de l'ex-Yougoslavie	224
Par. 1. Quelques éléments historiques	224
Par. 2. Quelle est la date de la disparition de la Yougoslavie ?	227
Par. 3. Tableaux récapitulatifs	230
Section 4. La partition de la Tchécoslovaquie: un divorce à l'amiable	231
Deuxième partie. Questions choisies	233
Chapitre I. L'insertion de l'Etat successeur dans l'ordre international: succession d'Etats et traités internationaux	235
Section 1. Une référence de principe aux règles de la Convention dans le cadre des quatre processus successoraux	237
Par. 1. Les accords de dévolution	237
I. Le traité d'unification entre la RFA et la RDA	237
II. Les traités de la Communauté des Etats indépendants	242
Par. 2. Les déclarations unilatérales	244
I. Les déclarations des Etats baltes	244
II. Les déclarations des Etats issus de l'ex-Yougoslavie	246
III. Les déclarations tchèque et slovaque	249
Section 2. L'interprétation de la pratique étatique	252
Section 3. Une confirmation de la règle de continuité des traités territoriaux	255
Par. 1. Rappel du contenu et de l'importance de la règle	255
Par. 2. L'exemple des frontières de l'Allemagne	257
Par. 3. Quelques autres exemples	261
I. La démilitarisation des îles d'Åland	261
II. La difficile question des frontières baltes	262
Section 4. Une confirmation de la règle d'extinction des traités politiques ou personnels en tant qu'exception à la règle de continuité	264

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	27
Première partie. Une présentation synthétique	35
Chapitre I. La sémantique	37
Section 1. La définition par défaut du concept de succession d'Etats	37
Par. 1. L'existence d'analogies assez superficielles avec la succession du droit privé	37
Par. 2. La nécessaire distinction conceptuelle entre succession et continuation	39
I. L'analyse de la distinction entre succession et continuation	39
II. L'imbrication des situations de succession et de continuation	42
Par. 3. L'absence de rigueur juridique dans l'utilisation des termes de succession et de continuation	48
Section 2. La difficile distinction dans les faits entre succession et continuation	51
Par. 1. La portée de la reconnaissance internationale	52
I. La reconnaissance est déclaratoire	52
II. La reconnaissance est discrétionnaire	54
III. La reconnaissance est en principe inutile en cas de continuation	59
1. Le cas de la Russie	60
2. Le cas des Etats baltes	63
3. Le cas yougoslave	66
4. La nécessité pratique d'une «reconnaissance» de continuation	66
Par. 2. Les facteurs de la reconnaissance	68
I. Les facteurs objectifs	68
1. Les modifications des éléments constitutifs de l'Etat	68
a) Le territoire	68
b) La population	70
c) Un gouvernement effectif	71
d) Le nom	74
2. Le processus de changement	77
a) La division d'un Etat	77
b) L'union d'Etats	79
3. L'évaluation d'ensemble	80
a) Le noyau irréductible de l'Etat	80
b) Un faisceau de facteurs	81
II. Les facteurs subjectifs	82
1. La volonté du ou des Etats issus de la transformation	83
2. La volonté des Etats tiers	85
Chapitre II. Les concepts	87
Section 1. La distinction entre le registre factuel et le registre juridique	88

Section 5. Une affirmation nuancée de la règle de continuité des traités multilatéraux	268
Par. 1. Le contenu du principe de continuité : la notification est-elle nécessaire ?	268
I. La notification de succession dans la Convention de 1978	270
II. Les différentes modalités pour assurer une continuité des traités multilatéraux	273
Par. 2. La mise en œuvre du principe de continuité pour les traités multilatéraux généraux	275
I. La pratique des dépositaires de conventions multilatérales	276
1. Les différentes conceptions du rôle du dépositaire	276
2. La pratique des différents dépositaires	278
a) La pratique à l'égard d'un Etat continuateur	278
b) La pratique à l'égard d'un Etat successeur	283
c) La pratique à l'égard des Etats dont le statut est contesté	287
d) L'interprétation de la pratique	291
Section 6. L'émergence d'une nouvelle règle de continuité automatique pour les conventions multilatérales relatives aux droits de la personne ?	295
Par. 1. Une succession automatique ?	297
Par. 2. Une succession impérative ?	306
Section 7. La priorité des règles des organisations internationales pour les conventions adoptées en leur sein	310
Par. 1. La curieuse succession à la Convention européenne des droits de l'homme : le cas de l'ex-Tchécoslovaquie	310
Par. 2. Les problèmes soulevés par la participation aux conventions du Conseil de l'Europe : le cas de l'ex-URSS	312
Section 8. La question des traités bilatéraux	314
Par. 1. Les accords bilatéraux entre Etats	314
Par. 2. Les accords bilatéraux avec la CEE	320
I. L'accord de coopération entre la CEE et l'URSS	320
II. Les accords entre la CEE et la Tchécoslovaquie	321
III. Le cas allemand : la succession par la Communauté européenne	323
Chapitre II. L'insertion du droit international dans l'Etat successeur : succession d'Etats et dévolution des biens et dettes	327
Section 1. Les définitions des biens et dettes d'Etat	328
Par. 1. La définition des biens d'Etat	328
I. La référence au droit interne	328
II. La mise en œuvre du droit interne : l'exemple yougoslave	332
1. Les oppositions de principe	332
2. Le cas des avoirs de la Banque nationale de Yougoslavie (BNY)	342
Par. 2. La définition restrictive des dettes d'Etat	343
Section 2. Les règles gouvernant la succession d'Etats en matière de biens et dettes	344
Par. 1. Les règles relatives au passage des biens	344
I. L'obligation d'agir de bonne foi au moment du passage	344
II. Le principe de la priorité de l'accord	346

1. La portée du principe de l'accord dans la Convention . . .	346
2. Les difficultés de mise en œuvre du principe dans le cas yougoslave	348
III. Le principe de passage automatique et gratuit des biens . . .	350
1. Un passage...	350
2. ... automatique...	351
3. ... et gratuit...	353
IV. Les principes de territorialité et de répartition équitable . . .	355
1. Le principe de territorialité	355
2. La répartition équitable	356
Par. 2. Les règles de dévolution des dettes d'Etat	359
I. L'importance de l'accord, limité par le principe du respect des droits acquis	359
II. La répartition équitable: le principe de la liaison entre les biens et les dettes	360
III. Des règles coutumières plus précises	361
Section 3. La dévolution des biens et dettes dans les successions d'Etats récentes	362
Par. 1. La succession d'Etats en matière de biens et dettes de l'ex-Yougoslavie	362
I. L'historique des négociations	363
1. D'avril 1992 à septembre 1993: l'approche fractionnée et technique	363
2. De septembre 1993 à mars 1996: l'approche globale fondée sur l'idée de dissolution	369
3. Depuis mars 1996: le travail effectué sous l'égide du négociateur spécial	372
II. A la recherche des critères d'une répartition équitable	374
Par. 2. La succession d'Etats en matière de biens et dettes de l'ex-URSS	378
I. Les biens et dettes des Etats baltes	382
II. Les autres biens de l'ex-URSS	383
1. Utilisation du principe territorial pour la répartition de certains biens	384
2. Utilisation initiale du principe de répartition équitable pour les autres biens	386
a) Le problème de la flotte de la mer Noire	386
b) Les biens immeubles et meubles à l'étranger	388
c) Les biens meubles situés sur le territoire, mais non liés au territoire	391
III. Le règlement de la dette soviétique	392
1. L'évolution générale des relations entre les Etats issus de l'ex-URSS	396
2. L'analyse détaillée des différentes étapes dans le règlement de la dette	398
a) Le Mémoire du 28 octobre 1991: la responsabilité conjointe et solidaire de tous les Etats successeurs à l'égard de la dette de l'URSS	398
b) Le Traité du 4 décembre 1991: la responsabilité partagée et la répartition équitable de la dette de l'URSS entre tous les Etats successeurs, y compris l'URSS	400

c) Les déclarations conjointes du 2 avril 1993 : la responsabilité unique de la Russie, aboutissement de la métamorphose de la Russie en Etat continuateur des dettes de l'URSS	404
d) L'oukaz du 8 février 1993: l'approbation unilatérale par la Russie de tous les biens de l'ex-URSS à l'étranger	406
Par. 3. Quelques brèves remarques sur la succession aux biens et dettes dans le cas allemand	408
Section 4. De quelques problèmes posés par la succession aux biens et dettes dans les pays tiers	411
Par. 1. Le problème des biens et dettes des Etats baltes dans les Etats tiers	411
Par. 2. Le problème des biens et dettes de l'ex-Yougoslavie dans les Etats tiers	413
I. La force juridique d'un accord entre successeurs à l'égard des Etats tiers	413
II. Les biens immeubles situés à l'étranger	415
III. Les biens meubles situés à l'étranger	416
1. Les avoirs de la BNY	416
2. L'or yougoslave	420
Conclusion	421
Eléments de bibliographie	425

Par. 1. La « succession d'Etats »	88
I. Le registre factuel	90
II. Le registre juridique	94
Par. 2. La continuité de l'Etat	98
I. La continuité juridique	100
II. La discontinuité juridique	101
Section 2. Une tentative de présentation ordonnée de tous les processus successoraux	104
Par. 1. Quelques points de repères doctrinaux	104
Par. 2. Les catégories retenues par les Conventions	108
Par. 3. Une grille possible de classement des processus successo- raux	111
Chapitre III. Le droit	117
Section 1. Les principes juridiques en jeu	117
Par. 1. Le principe de souveraineté	117
Par. 2. Le principe de cohérence	119
Par. 3. Le « principe de réalité »	120
Section 2. L'absence de règles conventionnelles générales	122
Par. 1. Historique de la codification	122
Par. 2. Le caractère incomplet des règles posées par les deux Con- ventions	125
Par. 3. Le caractère supplétif des règles des deux Conventions et le rôle de l'accord	126
I. Le rôle de l'accord en matière de traités	127
II. Le rôle de l'accord en matière de biens, archives et dettes	130
Par. 4. Le « caractère modulé » des règles des Conventions	131
I. La « modulation » dans la Convention de 1978	131
II. La « modulation » dans la Convention de 1983	132
Par. 5. Une vue d'ensemble de la Convention de 1978	133
I. La succession concernant une partie de territoire	134
II. La succession concernant les Etats nouvellement indépen- dants	135
III. La succession concernant les unifications et séparations d'Etats 1. L'unification	137
2. La séparation et la dissolution	138
Par. 6. Une vue d'ensemble de la Convention de 1983	140
I. La succession concernant une partie du territoire	143
II. La succession concernant les Etats nouvellement indépendants 143	
III. La succession concernant les unifications	144
IV. La succession concernant la séparation d'une partie ou de parties d'un territoire	145
V. La succession concernant la dissolution	145
Section 3. L'existence de règles coutumières: la portée juridique des Conventions	147
Par. 1. Les positions doctrinales sur la nature des règles	147
I. Les règles à l'égard desquelles existent des controverses doc- trinales	147
II. Les avis de la Commission Badinter sur la valeur coutumière des règles	154